

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020 à 18 h 30

Cette séance ordinaire s'est tenue à la salle des fêtes sous la présidence du Maire.

Membres présents : BARDE Cyril, ARSIGNY Jocelyne, DELHAYE Paul, CARRIER Brigitte, BRAGAGNOLO Gilberte, PIRES Jean-Claude, RADIN Benoît, MIGNON Jean-Pierre, RIVIER Yoan, PETIT Maeva et COSTELLA Jérémy

Membre excusée : DUBOURDY Laetitia, MINAUD Aurélie et LEJAS Dominique

Monsieur COSTELLA Jérémy est élu secrétaire de séance.

Etude et vote des 4 taxes locales directes :

Après étude des simulations et compte tenu de l'augmentation de 1,412 % décidée par l'État sur les bases fiscales, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des quatre taxes directes locales. Les taux communaux restent donc inchangés à :

BASES		SANS AUGMENTATION	
		TAUX	PRODUIT
<i>T.H</i>	1 046 000	9,45	98 847
<i>T.F</i>	671 100	9,77	65 566
<i>T.F.NB</i>	71 400	52,10	37 199
<i>CFE</i>	34 000	17,13	5 824
TOTAL DES PRODUITS :			207 437

Etude et vote du budget primitif 2020 :

Monsieur le Maire explique que le budget est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. Il en donne les principes budgétaires. Un exemplaire de proposition de budget a été adressé à chaque conseiller municipal avec sa convocation.

Après étude, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2020 ainsi réparti :

Libellés		Budget 2019	Budget 2020
Dépenses de fonctionnement		727 235,03	900 000,00
011	Charges à caractère général	256 608,00	285 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	283 850,00	304 300,00
014	Atténuations de produits	26 500,00	26 500,00
65	Autres charges de gestion courante	70 100,00	72 806,00
66	Charges financières	6 600,00	6 500,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	729,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00	40 000,00
023	Virement à la section d'investissement	33 917,00	154 165,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 560,03	9 500,00
Recettes de fonctionnement		727 225,03	900 000,00
002	Résultat d'exploitation reporté	262 631,28	424 692,84
013	Atténuations de charges	100,00	100,00
70	Ventes de produits	37 314,72	21 800,16
73	Impôts et taxes	233 104,03	243 200,00
74	Dotations, subventions et participations	173 065,00	189 500,00
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00	20 490,00
76	Produits financiers	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	10,00	207,00

Dépenses d'investissement		434 435,03	746 900,00
204	Subvention d'équipement (casernes pompiers)	12 000,00	12 000,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	3 100,00
21	Immobilisations corporelles	57 315,00	42 065,00
23	Immobilisations en cours	136 960,85	485 000,00
16	Emprunts (remboursement du capital)	48 863,21	50 369,28
001	Déficit reporté	174 295,97	154 365,72
Recettes d'investissement		434 435,03	746 900,00
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00
10	Fctva	19 500,00	75 000,00
13	subventions d'équipement	273 600,00	485 944,00
16	Emprunt et dettes assimilées	636,21	369,28
1068	Affectation du résultat de fonctionnement	99 221,79	21 921,72
021	Virement de la section de fonctionnement	33 917,00	154 165,00
040	Opérations de transferts entre sections	7 560,03	9 500,00

Le Maire remercie l'assemblée délibérante pour sa confiance.

Compte-rendu des différentes réunions :

- Commission adressage : la commission s'est réunie le 16 juin 2020. Il a été fait le point sur la dénomination des voies. Des devis ont été demandés pour l'achat de 90 mats. Les devis sont en cours d'étude. Des devis complémentaires seront demandés pour des panneaux de voies 25 x 45 et de numéros 15 x10 soit en aluminium ou en métal émaillé.
- Sirpe : le comité syndical s'est réuni le 18 juin 2020. Il a été procédé à l'élection du Bureau. Mme Brait a été réélue en qualité de présidente et Madame Arsigny en qualité de vice-présidente. Les maires respectifs des communes de Saint Méard de Gurçon et Fougueyrolles sont membres de droit.
- Ecole : l'école est obligatoire depuis le 22 juin 2020. L'effectif est pratiquement au complet. Les services municipaux de cantine et garderie ont été ouverts dans le respect des gestes barrières. Compte tenu de la difficulté à faire appliquer les mesures de distanciation dans la garderie, cette dernière est organisée le plus possible en extérieur.
- Communauté de communes : Suite au confinement et à son impact économique, la communauté de communes a pris des décisions budgétaires concernant les entreprises : abondement du fonds de solidarité de la Région à hauteur de 2 € par habitant, abondement du fonds de soutien aux entreprises locales à hauteur de 2 € par habitant, exonération de la taxe forfaitaire de séjour pour l'année 2020, annulation des loyers de l'écopôle et de la maison de santé pendant 2 mois. Les dépenses imprévues liées au Covid ont été estimées par la Communauté de communes à environ 200.000 euros.
Le prix de vente des terrains dans les différences zones artisanales sont fixé à 12 € le m² à Lamothe Montravel et 18 € le m² à Saint Antoine de Breuilh.
- Extension de la carrière de Thiviers : L'enquête publique pour l'extension de la carrière des Bonnins s'est achevée. Le dossier est passé en commission départementale qui a émis un avis favorable au projet.

Questions diverses :

- Ordures ménagères : Les points d'apports volontaires (pav) sont tous en place sauf celui des étangs. Il a été demandé le déplacement du PAV de la rue des écoles vers le quai à vendanges dans cette même rue afin de faciliter la circulation et le stationnement.
Le syndicat fermera les trappes à compter du 30 juin 2020. Chaque administré devra à cette date posséder un badge personnel. Ce dernier est à réclamer auprès du syndicat 09.71.00.84.24.
Le maire demande à chacun des élus d'être vigilants et de signaler en mairie toutes les incivilités constatées afin de faire remonter l'information au syndicat départemental SMD3.

- Toilettes publiques : l'intervention pour l'ossature bois, la charpente et la couverture est prévu pour la première quinzaine de juillet.
- Concert de musique classique : Pendant le confinement, Gauthier Capuçon, violoncelliste de renommée mondiale, a décidé de lancer l'opération « un été en France » pour se produire dans les villages. Le Maire a inscrit la commune à ce projet culturel. Notre commune a été retenue mais face à l'affluence des demandes, Monsieur Capuçon ne peut assurer toutes les dates. Il a donc délégué Madame Armance Quéro, violoncelliste de son école de musique. Le concert sera organisé le 18 juillet 2020 à l'église de Saint Méard de Gurçon. Seuls les frais de déplacements seront à prendre en charge. L'association St Mé'arts et fêtes s'est proposée pour l'organisation et de financement.
- Page Facebook : Maëva Petit, élus en charge de la communication a créé une page facebook dénommée « Mairie de Saint Méard de Gurçon ». Elle propose d'y faire paraître les informations relatives à la commune. Elle propose de passer une annonce pour la location de bureaux au pôle santé de la commune. Elle ira voir les commerçants pour proposer ce service de communication.

La séance est levée à 20 h.